



# Le LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

## CLINIQUE DE SANG LE 23 OCTOBRE 1998 DE 10H30 à 20H30 à la salle Desjardins de la Maison de la Culture (Bibliothèque Marie-Victorin).

sous la présidence d'honneur de M. le maire Émile Loranger,

Ayant largement dépassé notre objectif de 150 donneurs l'an dernier, nous visons au moins 200 donneurs cette année.

### Améliorations importantes

Afin de diminuer le temps d'attente trop long déploré l'an dernier, d'importantes améliorations ont été apportées au système: des lits ont été ajoutés (12 au lieu de 8), les heures de collecte ont été allongées (de 10h30 à 20h30) et notre système de numéros d'appels a été adapté afin d'éviter la chaise musicale.

C'est donc en grand nombre que nous vous attendons le 23 octobre prochain. Grâce à votre participation, nous atteindrons notre objectif et, le plus important, nous contribuerons à sauver des vies.

### Admissibilité

Les personnes en santé, dont l'âge se situe entre 18 et 60 ans, et dont le poids excède 50 kg sont admissibles comme nouveaux donneurs. Si vous avez donné du sang au cours des deux dernières années, vous pouvez

continuer à le faire jusqu'à l'âge de 71 ans, avec la permission du personnel médical de la collecte. L'intervalle entre chaque don de sang est de 56 jours.

Veillez apporter votre carte de la Croix-Rouge (si vous en avez une) ainsi qu'une carte d'identité avec signature.

Alain Poulin, coordonnateur  
Protection publique Info: 872-9818

### RÉFÉRENDUM SUR LA TENUE DES JEUX D'HIVER DANS LA RÉGION DE QUÉBEC EN 2010

Les 30 septembre, 1er, 2 et 3 octobre prochain, vous serez appelés à vous prononcer pour ou contre la tenue des jeux d'hiver dans la région de Québec en 2010.

Les données financières qui nous ont été fournies démontrent qu'au seul chapitre des droits de télévision, il sera possible d'obtenir 100 millions de dollars de plus que nos prévisions pour 2002. C'est donc dire qu'en bout de ligne, l'opération Québec 2010 dégagera un **surplus budgétaire estimé à 185 millions de dollars**, ce qui couvrira amplement les coûts d'entretien des équipements olympiques après les jeux.

Quant aux subventions gouvernementales provenant du fédéral et du provincial, les taxes et impôts qu'ils en retireront dépasseront NETTEMENT les sommes déboursées.

Donc, en considérant que sur le plan financier:

- un surplus budgétaire évalué à 185 millions de dollars permettra d'autofinancer l'entretien des équipements après les jeux;
  - les gouvernements fédéral et provincial encaisseront davantage qu'ils ne déboursent et que ces jeux seront donc *payants* pour nous *payeurs de taxes*;
  - environ 10 000 emplois directs et indirects seront générés dans notre région;
- et, de plus:
- que les retombées économiques dans le domaine du tourisme pendant et après les jeux seront considérables;
  - que les retombées sur notre jeunesse sportive ne pourront qu'être des plus bénéfiques;

je voterai OUI lors du référendum et, si tous ensemble nous nous faisons confiance, nous réussirons à gagner la course contre nos concurrents pour l'obtention des jeux d'hiver de 2010 dans la région de Québec.

Le maire de L'Ancienne-Lorette,

  
Émile Loranger, ing.

### VOTRE OPINION EST ESSENTIELLE

À L'Ancienne-Lorette, le référendum se tiendra à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville aux dates et heures suivantes:

- Le mercredi 30 septembre 1998, de 12 h à 20 h
- Le jeudi 1er octobre 1998, de 12 h à 20 h
- Le vendredi 2 octobre 1998, de 12 h à 20 h
- Le samedi 3 octobre 1998, de 12 h à 20 h

La question référendaire qui vous sera alors soumise est la suivante:

**«Êtes-vous d'accord avec la tenue de jeux olympiques d'hiver, dans la région de Québec, en l'an 2010?»**

### QUI PEUT VOTER?

Toute personne majeure:

- domiciliée sur le territoire et qui n'est pas en curatelle au moment de voter;
- qui n'a pas déjà exercé son droit de vote à un moment ou l'autre de la période du scrutin;
- qui a établi, à la satisfaction du scrutateur, sa qualité de personne habile à voter en présentant des pièces d'identité qui permettent d'établir son domicile sur le territoire;
- qui a signé le registre prévu à cette fin.

Le coordonnateur local nommé par le Conseil pour superviser cet événement est le greffier et conseiller juridique de la municipalité, Me Serge Morin, qui peut être rejoint sur les heures régulières de bureau au numéro 872-9811.

D'ici la tenue du référendum le 30 septembre prochain, vous pouvez communiquer avec l'Organisation référendum Québec 2010 au numéro de téléphone 691-7777 afin de recevoir toute information additionnelle sur le sujet.

Les résultats de l'ensemble des municipalités participantes seront dévoilés par les médias dans les heures suivant la fermeture des bureaux de scrutin.

La coordonnatrice adjointe locale,  
Linda M. Simard, o.m.a.  
Assistante-greffier

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

### SOCCKER

L'Association de soccer de L'Ancienne-Lorette convie tous ses membres à son assemblée générale annuelle 1998.

**Date:** Le dimanche 4 octobre 1998 à 14h00

**Lieu:** Bibliothèque Marie-Victorin (salle Desjardins)

Venez-nous faire part de vos suggestions et commentaires afin de vivre une saison 1999 tout aussi excitante que cette année.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe toujours des postes à combler au sein du Conseil d'administration.

Ne manquez pas cet important rendez-vous (parents, enfants, entraîneurs, arbitres, etc.). Merci à l'avance de votre implication.

*Randolph Perreault, Président de l'A.S.A.L.*

### CLUB KARATÉ YOSEIKAN ANCIENNE-LORETTE

L'école de karaté Yoseikan Ancienne-Lorette tiendra son assemblée générale annuelle le lundi 5 octobre prochain à la Bibliothèque Marie-Victorin, salle Victor-Laurin à 20h00.

## Course de tacots, 2e édition

Supportés par leurs parents et amis, trente-deux jeunes, âgés de 8 à 16 ans ont participé à la course de tacots organisée par le Club Optimiste de L'Ancienne-Lorette les 3 et 4 juillet dernier.

Les organisateurs tiennent à remercier les autorités de la Ville de L'Ancienne-Lorette ainsi que le personnel de différents services (Protection publique, Loisirs, Travaux publics), qui leur ont apporté un support indispensable à la tenue d'une telle activité. Ils ont également apprécié l'appui des citoyens qui ont spontanément offert leurs services.

Grâce à la générosité des commanditaires, des prix de participation ont pu être remis à tous les jeunes.



### AVIS PUBLIC

**Avis public concernant l'exercice financier 1999 du rôle d'évaluation foncière et du rôle d'évaluation locative 1997, 1998 et 1999 de la Ville de L'Ancienne-Lorette**

AVIS est, par les présentes, donné que, conformément à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale pour l'exercice financier 1999 des rôles d'évaluation foncière et locative 1997, 1998 et 1999 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale peut être déposée au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

UNE telle demande doit être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi ou au cours de l'exercice suivant.

LA demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement 94-471 de la C.U.Q., à défaut de quoi, elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement 94-471 de la C.U.Q. sont disponibles au siège social de la C.U.Q. à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de L'Ancienne-Lorette.

LE dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule dûment remplie ou par son envoi par courrier recommandé à la Communauté urbaine de Québec (C.U.Q.), 399, rue St-Joseph Est, Québec G1K 8E2, à l'attention du Secrétaire de la C.U.Q.

DANS le cas où la demande est effectuée par la remise de la formule dûment remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

L'ANCIENNE-LORETTE, CE 15 SEPTEMBRE 1998

*Le greffier de la Ville,  
Serge Morin, avocat*

### AVIS PUBLIC

EST DONNÉ par la soussignée assistante-greffier de la Ville de L'Ancienne-Lorette que le Conseil, lors de la séance générale du 8 septembre 1998, a adopté les règlements suivants:

**Le règlement V-1217-98** fixant la tarification pour les activités sportives non régies;

**Le règlement V-1218-98** modifiant le règlement V-1150-96 fixant la tarification pour l'utilisation de certains biens de la Ville;

**Le règlement V-1219-98** fixant la tarification pour les activités culturelles non régies;

**Le règlement V-1220-98** modifiant le règlement de circulation et de stationnement V-905-87 concernant les rues Paquet et Parisien.

LES règlements précités entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

TOUTE personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire à l'Hôtel de Ville, pendant les heures d'ouverture.

L'ANCIENNE-LORETTE, CE 27 SEPTEMBRE 1998

*L'assistante-greffier,  
Linda M. Simard o.m.a.*

## ACTIVITÉS À L'AMPHIGLACE

### MARIO-MAROIS — SAISON 1998 - 1999

#### PATINAGE LIBRE (Pour tous, petits et 3e âge)

**Description:** Les séances de patinage libre se déroulent au son d'une musique d'ambiance sous la surveillance d'animateurs, le jeudi et le dimanche. Les enfants d'âge préscolaire doivent être accompagnés d'un adulte (obligatoire).

GRUPE	HORAIRE	DURÉE	DÉBUT	COÛT	RESPONSABLE
Pour tous	Jeucl 18h30 à 19h30	Automne 98 Hiver 99	08/10/98	Gratuit	Service des loisirs 871-2384
Pour tous	Dimanche 12h30 à 13h45	Automne 98 Hiver 99	04/10/98	Gratuit	Service des loisirs 871-2384
Pré-scolaire et 3e âge	Lundi 13h00 à 14h30 Jeucl 13h00 à 14h00	Automne 98 Hiver 99	05/10/98 08/10/98	Gratuit	Service des loisirs 871-2384

**Exigences:** Patins, casques et gants pour les petits

#### HOCKEY LIBRE (adultes)

**Description:** Pour le hockey libre, les participants doivent se procurer un passeport au préalable au Service des loisirs, au 1364, rue Saint-Paul entre 8h30 et 12h00 et 13h00 et 16h30.

GRUPE	HORAIRE	DURÉE	DÉBUT	COÛT	RESPONSABLE
Adultes	Mercredi Jeucl (NOUVEAU) Vendredi 14h00 - 15h30	Automne 98 Hiver 99	05/10/98	3\$ (R) 6\$ (N.R.)	Service des loisirs 871-2384

#### LOCATION DE GLACE

Si vous désirez louer une période de glace à l'Amphiglace Mario-Marois pour une activité spéciale ou pour un contrat annuel, vous pouvez communiquer avec le Service des loisirs.

Les périodes de location disponibles sont les suivantes, au coût de 115\$/heure.

Mercredi à partir de 22h30 Vendredi à partir de 23h00  
Samedi à partir de 21h30 Dimanche à partir de 22h00

De plus, des périodes de jour sont disponibles au coût de 80\$/heure.

Ça vous intéresse? Téléphonez dès maintenant avec le service des loisirs, au 871-2384.

#### OFFRE D'EMPLOI — SERVICE DES LOISIRS

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature pour le poste suivant doivent compléter un formulaire de demande d'emploi, disponible à l'Hôtel de Ville et au service des loisirs et le retourner avant 16h30, le vendredi 6 novembre 1998, à l'adresse suivante:

**BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
1575, rue Turmel

L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5

*N.B.: Bien que seule la forme masculine des fonctions et des adjectifs soit utilisée, ces emplois s'adressent autant aux femmes qu'aux hommes.*

#### ANIMATEUR/TRICES - SEMAINE DE RELÂCHE

Le Service des Loisirs de la Ville de L'Ancienne-Lorette est présentement à la recherche de personnes intéressées à s'impliquer pendant la semaine de relâche qui se tiendra du 1er au 5 mars prochain.

Ces personnes seront inscrites à l'intérieur d'une banque de personnes-ressources et pourront être appelées à travailler au niveau de l'encadrement, de l'animation de certaines activités et/ou de sorties spéciales.

Salaires minimum

.....  
**Pour informations: 871-2384**  
.....

## Association des Sports de balle de L'Ancienne-Lorette



Au cours du mois de juillet, l'Association des Sports de balle de L'Ancienne-Lorette (ASBAL) fut l'hôte de deux événements majeurs. Dans un premier temps, la 13e édition du tournoi Pee-Wee a vu évoluer plus de 250 jeunes répartis dans les 20 équipes qui se sont disputé les honneurs de leurs catégories.

D'autre part, la tenue des Championnats régionaux B a attiré une très grande foule partisane pendant les 5 jours de ce tournoi.

Ces activités ont été rendues possibles grâce à un support de longue date de plusieurs commanditaires. Notons particulièrement le député de La Peltrie, M. Michel Côté, la Caisse populaire Desjardins de L'Ancienne-Lorette, Dunkin' Donuts, le restaurant McDonald's de L'Ancienne-Lorette ainsi que le dépanneur Irving Chauveau et les Sources Coulombe. Se sont ajoutés cette année, Pizzeria Stratos, Subway et la Quincallierie Gauvin.

Richard Cloutier, Président ASBAL 1998